

4.1 QUI CONTACTER ? ... LA COORDINATION RÉGIONALE

POURQUOI ?

Pour répondre aux collectivités confrontées à cette problématique, un comité régional a été créé en 2001 sous l'égide de la DIREN des Pays de la Loire.

Ce comité réunit des représentants du monde scientifique et associatif ainsi que des services de l'Etat, des établissements publics et des collectivités.

DES OBJECTIFS MULTIPLES ET DES ACTIONS COORDONNÉES

1 – Disposer d'une connaissance actualisée de l'état d'invasion en Pays de la Loire.

Cartes régionales disponibles sur www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr (Eaux et milieux aquatiques). Elles sont élaborées sur la base de données fournies par les têtes de réseaux départementaux.

2 – Développer la connaissance des phénomènes de prolifération et l'analyse des moyens de contrôle et de gestion (efficacité et conséquences sur le milieu).

Guide technique « Gestion des plantes exotiques envahissantes » Edition 2006 (téléchargeable sur www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr (Eaux et milieux aquatiques).

3 – Développer la communication et l'information.

4 – Promouvoir la formation.



DES LIENS ETROITS AVEC LES DEPARTEMENTS

Dans chacun des départements de la région des Pays de la Loire, un réseau a été mis en place. Ce réseau est animé par les Conseils Généraux et/ou les Fédérations de Pêche et permet d'assurer le lien entre les gestionnaires locaux et le niveau régional.

4.2 QUI CONTACTER ? ... LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE

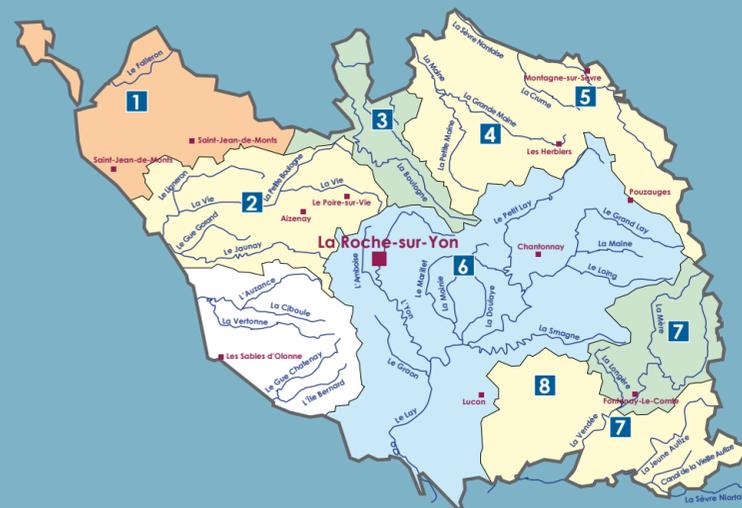
SI VOUS CONSTATEZ LA PRÉSENCE DE CES PLANTES :

n'hésitez pas à contacter les structures qui agissent déjà sur votre département. Elles vous informeront sur l'attitude à adopter.

La coordination départementale s'organise autour des actions suivantes :

- > Animation d'un réseau de surveillance de l'état d'invasion des cours d'eau et canaux, impliquant les gestionnaires locaux,
- > Identification des zones prioritaires nécessitant une intervention.
- > Accompagnement technique et financier des structures engageant une action,
- > Suivi et évaluation de l'action menée.

Contacts : Conseil Général de la Vendée (animation du groupe départemental de coordination) et Fédération de Pêche (accompagnement technique).



POUR EN SAVOIR PLUS :

Le site Internet de la DIREN propose des photos, des fiches d'aides à la reconnaissance de plante, des informations sur les actions menées en Pays de la Loire.

Rendez-vous sur www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr

Vos contacts en Vendée...

Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton
Beauvoir sur Mer / Tél : 02 51 68 20 12 **1**

Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
Givrand / Tél : 02 51 54 28 18
marais.vij@wanadoo.fr **2**

Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu
Saint Philbert de Grand Lieu
Tél : 02 40 78 09 17
sbv@sage-grandlieu.fr **3**

Syndicat du Bassin des Maine Vendéennes
Saint Fulgent / Tél : 02 51 42 79 24
syndicat-des-maines-vendeennes@wanadoo.fr **4**

Syndicat Hydraulique de la Sèvre-aux-Menhirs-Roulants
La Verrie / Tél : 02 51 63 06 06
sevremenhirsroulants@orange.fr **5**

Communauté de Communes du Pays Yonnais
La Roche sur Yon / Tél. : 02 51 05 57 79 **6**

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Niort / Tél : 05 49 06 79 79
i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr **7**

Syndicat Mixte du Marais Poitevin
Bassin de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes / Tél : 02 51 56 73 03 **8**

pour les autres zones Contactez...

Fédération de Pêche 85
Tél : 02 51 44 26 12
federation.peche.vendee@wanadoo.fr

Conseil Général 85 – Service de l'Eau
Tél : 02 51 37 19 05
eau@vendee.fr

FDGDON 85 / Tél : 02 51 47 70 61
fdgdec.vendee@wanadoo.fr

Conseil Supérieur de la Pêche de la Vendée
Tél : 02 51 43 60 66
bd85@csp.ecologie.gouv.fr

Cachet de la structure locale



Les plantes participent à l'équilibre des milieux aquatiques : amélioration de la qualité de l'eau, diversification des habitats... Pourtant, la prolifération d'espèces exotiques perturbe le fonctionnement des écosystèmes aquatiques



De nombreuses plantes exotiques envahissent rivières, marais et plans d'eau

NE CONTRIBUEZ PAS A LEUR PROPAGATION !

D'où viennent-elles ?
Quels sont les problèmes engendrés ?
Qui sont-elles ?
Qui contacter ?



1 D'OU VIENNENT-ELLES ?

La plupart des plantes exotiques ont été introduites soit accidentellement par le biais des nombreux échanges internationaux, soit de manière volontaire à partir de pays tels que l'Amérique du Sud, le Japon ou le Canada.

Ces plantes, vendues pour leurs qualités ornementales, agrémentent les bassins et les aquariums.

Celles-ci sont disséminées dans les milieux naturels par de nombreux facteurs :

- > la vidange des aquariums dans le milieu aquatique
- > la cueillette, la transplantation, la manipulation des plantes
- > le passage des bateaux et des animaux dans les herbiers
- > la réalisation de travaux sans précaution

En raison des nombreuses interconnexions des milieux aquatiques, et du fort potentiel de colonisation de ces plantes, toutes les voies d'eau à l'échelle d'un bassin versant peuvent être envahies.

2 QUELS SONT LES PROBLÈMES ENGENDRÉS ?

Des conséquences pour le milieu

- > Diminution de la biodiversité
- > Altération de la qualité de l'eau (réduction du taux d'oxygénation, apports de matières organiques, risque de favoriser les proliférations de cyanobactéries)
- > Accélération du comblement et de l'envasement

Des conséquences pour les usages

- > Entrave à la pratique de la pêche
- > Difficultés pour la navigation et les loisirs nautiques
- > Obstruction des captages d'eau

Des conséquences économiques

- > La gestion de ces plantes exotiques envahissantes nécessite d'importants moyens financiers. Les interventions coûtent cher et doivent être renouvelées fréquemment.

Les Jussies (Ludwigia spp.)

Les reconnaître

Les Jussies présentes en France correspondent à 2 taxons : *Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*. Elles ont des feuilles alternes, immergées, flottantes ou émergées, arrondies ou allongées, à nervuration visible, pouvant atteindre une dizaine de cm de longueur.

Les tiges s'étendent sur l'eau, le sol ou sont érigées.

Production de fruits et de graines (au moins pour *Ludwigia grandiflora*). Certaines graines peuvent germer.

Enracinement puissant avec des racines adventives (le long de la tige) et des racines « aérifères ». Cette plante peut s'installer de + 0,8 à - 3 m et créer des herbiers denses jusqu'à environ 2 m de profondeur et se développer en herbiers monospécifiques sur de grandes superficies.



Les Elodées (Elodea spp.)

Les reconnaître

Deux espèces d'Elodées sont largement répandues en France ; elles présentent des feuilles tout au long des tiges : *Elodea canadensis*, aux feuilles ovales de moins de 1 cm de longueur, assez rigides et attachées par trois (« verticillées ») le long de tiges, et *Elodea nuttallii*, aux feuilles allongées pouvant dépasser 1 cm de longueur, souples, souvent recourbées vers l'arrière se répand.



3 CONNAITRE ET RECONNAITRE : QUI SONT-ELLES ?

Comment agir ?

S'ASSURER DE L'IDENTIFICATION DES ESPÈCES PRESENTES (beaucoup d'espèces peuvent être confondues avec des espèces indigènes)

PREVENIR ET S'INFORMER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

SI UNE INTERVENTION EST NECESSAIRE :

- Intervenir aussi tôt que possible dans l'année avant un développement trop important des herbiers
- Choisir la méthode selon le site, l'espèce concernée et le type d'herbier.
- Prendre les précautions nécessaires : mettre un filet en amont et aval du chantier, mettre les déchets sur une bâche en haut de berge (hors d'eau) de façon temporaire avant transport pour un stockage ou une élimination finale (plate forme de compostage agréée...), nettoyer le matériel d'enlèvement et de transport, etc.

Retrouvez ces précautions dans le Guide Technique, téléchargeable depuis le site Internet : www.pays-de-loire.ecologie.gouv.fr et contacter la structure compétente la plus proche pour avoir des conseils afin de bien réaliser votre chantier. Un chantier mal réalisé provoque bien souvent une dissémination de la plante et sa plus forte présence l'année suivante.

Attention : il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires non homologués sur les berges et le lit mineur des cours d'eau et plan d'eau.

Le Myriophylle du Brésil (Myriophyllum aquaticum)

Le reconnaître

Myriophyllum aquaticum est une espèce amphibie aux tiges rampantes à la surface des eaux ou érigées d'un diamètre pouvant atteindre 5 mm, aux feuilles verticillées par 4 à 6, rigides et pennées (c'est-à-dire formées de segments filiformes de part et d'autre de la nervure principale, comme une plume) pouvant dépasser 3 cm de longueur. L'extrémité de ses tiges est toujours émergée.



Le Lagarosiphon (Lagarosiphon major)

Le reconnaître

Lagarosiphon major présente des feuilles très recourbées vers l'arrière qui lui donnent un aspect frisé, installées en spirale le long de la tige ; elles mesurent environ 1 cm de longueur.



L'Egéria (Egeria densa)

Le reconnaître

Egeria densa présente des feuilles verticillées souvent par 4 à 5, rigides et allongées pouvant mesurer plus de 5 mm de largeur et de 3 cm de longueur. Ses tiges peuvent présenter des racines adventives aux nœuds des tiges.

